

Pourquoi éduquer à l'égalité filles-garçons ?

Voici le premier article d'une série de cinq articles qui tentera de présenter pourquoi éduquer à l'égalité filles-garçons en 2016. Pourquoi cinq articles ? Le sujet est complexe car sa seule énonciation laisse entrevoir un malentendu : pour certain·e·s¹, il est évident de l'inclure dans nos pratiques et enseignements, mais tellement évident pour d'autres qu'il leur paraît néanmoins superflu de l'aborder en classe : *l'égalité serait déjà là*.

Il nous a semblé important de prendre le temps de développer ce sujet, d'autant plus qu'aborder cette question à travers l'ensemble des apprentissages demande certaines connaissances historiques rarement développées dans les formations de l'Éducation nationale².

Notre langue est politique (1/5)

La question de la langue se pose quand on parle d'égalité filles-garçons : elle contribue à invisibiliser les femmes, les filles alors qu'il s'agit d'une langue sexuée, avec deux genres grammaticaux -le « féminin » et le « masculin »-. Car « ce qui n'est pas nommé n'existe pas »³.

Cette invisibilisation a des origines « politiques » qui doivent être connues pour mieux comprendre la contribution de la langue à la représentation que l'on a d'une société.

Aucun souci à appeler l'enseignante de primaire la « maîtresse » mais celle qui enseigne en université sera ici ou là encore appelée « maître » de conférences. Certain·e·s rechigneront à appeler Marguerite Yourcenar une « écrivaine »⁴ –et parleront d'un écrivain, d'une « femme écrivain »- en disant que ce n'est pas joli, que cela fait « vaine » mais ne se poseront pourtant pas la question de la terminaison du mot « écrivain »... Certaines rectrices refusent d'utiliser ce terme usité pourtant par l'administration ... sous prétexte que les plumes de la queue sont appelées ainsi -près du croupion- ? Ou pour des raisons personnelles qui mériteraient une analyse ! Car certaines qui arrivent à ce niveau hiérarchique ont dû (encore) suivre un tel parcours de la combattante qu'elles veulent jusqu'au bout, jusqu'à la dénomination-même de leur poste, être traitées « comme un homme », ni plus, ni moins. Idem pour « le secrétaire perpétuel » de l'Académie française qui s'appelle ... Hélène Carrère d'Encausse. Ces femmes ont intégré une forme de dénigrement du féminin au point de refuser le féminin pour elles -les insultes au féminin ne sont-elles pas les plus courantes, notamment entre hommes ?-. La misogynie (linguistique) n'est donc pas exclusivement une attitude de certains hommes : on n'est pas loin d'une forme proche du syndrome de Stockholm⁵ !



¹ Nous utiliserons une convention d'écriture qui laisse aussi la place au féminin, en utilisant sous Windows le point médian (alt + 0183), qui ne peut être confondu avec un signe de ponctuation. Au lieu d'exclure le féminin, nous choisissons de l'inclure. Aucune mise « entre parenthèses » ne sera faite car elle est lourde de sous-entendus.

² Notre article de 2011 laissait entrevoir des inégalités territoriales, constatées au colloque de Toulouse, en novembre 2010 (http://16.snuipp.fr/spip.php?article554&var_recherche=toulouse). 5 ans plus tard, malgré un Plan d'action énoncé en 2014, la forme, la durée, le nombre des formations à l'échelle nationale semblent être largement sous-estimés. Nous en reparlerons.

³ Phrase du poète et peintre turc Ilhan Berk (1918-2008).

⁴ Dans le dictionnaire depuis 2009 après moult batailles linguistiques. L'écrivaine, journaliste et féministe Benoite Groult (1920-2016) a, dès les années 1970, défendu l'usage de ce mot –attesté au Moyen Âge–.

⁵ "La femme qui préfère pour le nom de sa profession le masculin au féminin accuse par là-même un complexe d'infériorité qui contredit ses revendications légitimes. Dérober son sexe derrière le genre adverse, c'est le trahir. [Dire] madame le docteur, c'est reconnaître implicitement la supériorité du mâle, dont le masculin est l'expression grammaticale" (Albert Dauzat, grammairien, 1955)

Mais revenons à la langue française qui va, à partir du XVII^{ème} siècle, être régulée par l'Académie française. Nous ne soulignerons pas assez l'éclairage d'études historiques récentes, notamment de l'historienne de l'Ancien Régime Eliane Viennot⁶, qui révèlent les premières intentions de la toute jeune Académie française, qui, en ces XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, a d'abord cherché à éliminer certains noms féminins et certaines règles de grammaire qui pouvaient rendre le féminin visible -comme la règle de proximité⁷-.

La raison invoquée de cette entreprise de « masculinisation » de la langue –qui remplace la règle de proximité par « le masculin l'emporte »- est alors assez claire : en 1675, l'abbé Bouhours affirme "Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte" et en 1767, c'est le grammairien Nicolas Beauzée qui complète sans ambiguïté : "Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle". L'exclusion du féminin est alors clairement idéologique, reflétant les idées de l'époque.

Ces études historiques très récentes (2014, 2016) sur les origines que l'on peut qualifier de politiques de cette exclusion linguistique du féminin par l'Académie française dans de nombreuses situations permet de considérer cette revendication récente⁸ pour rendre les femmes également visibles dans la langue comme une « démasculinisation » de la langue, donc, plutôt qu'une « féminisation », en fait. Mais nous utiliserons encore ce dernier mot, couramment utilisé⁹.

La langue française devint alors sexiste avec le renforcement du pouvoir de l'Académie française, chargée de rédiger un dictionnaire, une grammaire etc. Au Moyen Age, comme l'atteste le livre des métiers¹⁰ (vers 1268), la féminisation des métiers ne posait pourtant encore aucun souci, comme en atteste l'existence d'«écrivaines», «miresses» (médecins), «botanistes», «bouchères», «maréchaux-ferrants», «chaudronnières», «meunières», «laitières» ou «barbières». C'est justement la question des noms de métiers –et surtout ceux de prestige- qui, à plusieurs reprises, a montré la résistance de beaucoup -et de l'Académie en particulier- à la féminisation de la langue.¹¹ Et la France a, en cette matière, du retard, face

⁶ Pour en savoir plus : lire les ouvrages écrits ou co-écrits par Eliane Viennot : Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petites histoires des résistances de la langue française, iXe, 2014 et L'Académie contre la langue française : le dossier «féminisation» sous la direction d'Eliane Viennot, avec Maria Candea, Yannick Chevalier, Sylvia Duverger, Anne-Marie Houdebine, et la collaboration d'Audrey Lasserre - Donnemarie-Dontilly, éditions iXe, 2016.

⁷ Qui, en présence de plusieurs noms communs de genre différent, accorde l'adjectif avec le nom le plus près (ex. : « Ces trois jours et ces trois nuits *entières* », Racine in Athalie). Autre exemple : « Que les hommes et les femmes sont belles ! » : c'est le nom donné à une pétition en 2011 et 2015 pour le retour de cette règle écartée initialement par ces messieurs de l'Académie française (<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/03/02032015Article635608764973079013.aspx>).

⁸ Pas si récente que cela, en fait, puisque la suffragiste Hubertine Auclert demandait de féminiser la langue en août 1900...

⁹ Nous utiliserons donc le terme « féminisation » qui correspond à faire apparaître *avec les mots au masculin* les mots féminins qui sont rendus invisibles par certaines règles grammaticales écrites ou non écrites. Il s'agit d'un processus de rééquilibrage de la langue puisque le masculin est toujours, *également*, présent.

¹⁰ Le Livre des métiers est un recueil de plus de cent statuts de métiers parisiens, enregistrés au Châtelet devant le prévôt de Paris, Étienne Boileau. Ces féminins sont attestés dans l'article de Dominique Epiphane « *My tailor is a man...* La représentation des métiers dans les livres pour enfants », *Travail, genre et sociétés* 2/2007 (N° 18), p. 65-85 (<https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2007-2-page-65.htm#no10>).

¹¹ La lecture de la thèse de Claudie Baudino est à ce propos passionnante : Politique de la langue et différence sexuelle, la politisation du genre des noms de métier, 2001, Paris, L'Harmattan, 364 p. Lire l'article qui lui consacré dans la revue *Clio* <https://clio.revues.org/1499>. La simple levée de boucliers contre Jeanne Chauvin à la fin du XIX^{ème} siècle, dotée de tous les diplômes nécessaires, désireuse de les faire reconnaître pour exercer le métier d'*avocate* est extrêmement éloquente : la jeune femme arrivera à faire changer la loi qui, pourtant, n'interdisait pas aux femmes la profession –mais le seul mot « avocat » au masculin justifiait pour la magistrature leur exclusion !- (<https://www.museehistoirevivante.com/activites-pedagogiques/Femmes%20en%20metiers%20d'hommes/biographie.htm>). Le très joli livre de Juliette Rennes, Femmes en métiers d'hommes (cartes postales, 1890-1930). Une histoire visuelle du travail et du genre (2013) donne à voir cette résistance d'hommes à l'arrivée de femmes dans certains métiers durant cette période. Les cartes postales sur « les Femmes de l'Avenir » se moquent très clairement des femmes et de leurs ambitions professionnelles à être doctores, avocates, factrices, maires, gendarmes, journalistes etc. en jouant souvent de la sexualisation des corps et en les nommant dans la majorité des cas au masculin. Le traitement de l'« émancipation » des femmes est très souvent alors source d'humour et de dérision, témoignage d'un antiféminisme virulent. Pour en voir quelques-unes <http://www.lexpress.fr/diaporama/diapo-photo/emploi/gestion->

à certains pays francophones.

La question de la féminisation de la langue s'est en effet d'abord posée en dehors de l'Europe : dès 1979, le Québec met en place la féminisation des titres de profession, de métier et de fonction (avis de recommandation officielle de la Commission de terminologie de l'OQLF : dans les textes de l'Administration et dans les conventions collectives). En 1989, en Suisse, entre en vigueur dans le canton de Genève, le règlement relatif à l'usage de la forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dans les actes officiels. Enfin, au niveau de l'Europe, en 1990, la recommandation n° R (90) du Comité des ministres du Conseil de l'Europe recherchait l'élimination du sexisme dans la langue¹². En 1993, le Conseil de la Communauté française de Belgique adopte un décret visant à féminiser les noms de métier, fonction, grade et titre. Les règles de féminisation doivent être appliquées dans tous les textes administratifs ainsi que dans toutes les publications qui émanent d'institutions et d'associations subventionnées par la Communauté française

Lors de notre formation intersyndicale de 2012¹³, nous évoquions déjà les résistances de l'Académie française durant les XXème et XXIème siècles car celle-ci s'est farouchement opposée à la Commission de terminologie pour la féminisation des noms de métiers, de grades et de fonctions présidée par Benoite Groult (1984-1986) mais aussi en 1997, face à l'utilisation par le gouvernement de « madame la ministre » -qui est de plus en plus utilisée-. Les académiciens –et les très rares académiciennes¹⁴ - ne souhaitent donc pas mettre au féminin en évoquant un « genre non marqué » que serait le masculin ... mais remarquons tout de même qu'ils vont jusqu'à inventer un nom pour les hommes sages-femmes, les « maïeuticiens »... Il y a des priorités linguistiques en France et mettre la langue en adéquation avec l'évolution de la société ne semble pas être celle de la Coupole.

En France, deux textes officiels permettent de former les féminins des noms : Femme, j'écris ton nom (1999, rédigé par l'Institut National de la Langue française)¹⁵ et récemment, en novembre 2015 (un « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe¹⁶ ») qui explique comment ne pas invisibiliser les femmes dans la langue. Ce dernier guide propose de nombreuses pistes pour avoir une langue véritablement non sexiste, dépassant la simple « féminisation » comme l'usage de termes désignant un ensemble¹⁷. Ils sont tous les deux téléchargeables gratuitement en ligne.

« Dire, c'est faire », cette langue que nous utilisons, enseignons n'est pas superficielle, ornementale, elle est symbolique de la place réelle des femmes dans la société, ce qu'avait compris à *sa manière* le Général de Gaulle en interpellant les citoyens et citoyennes par le célèbre « Françaises, Français » dans une société qui venait à peine de donner des droits civiques et politiques aux femmes. Le langage suivait les actes, la loi. Aujourd'hui, il serait temps, en 2016, que les règles linguistiques se conforment aux avancées récentes du droit et de la société françaises¹⁸ et de l'usage linguistique.

Nous verrons la prochaine fois en quoi l'égalité des droits entre femmes et hommes, entre filles et garçons est tellement récente qu'elle continue toujours de s'écrire en 2016.

carriere/en-images-femmes-aux-metiers-d-hommes-les-fantasmes-de-la-belle-epoque_1324273.html.

¹² Renouvelée en 2008 :

[https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=CM/Rec\(2007\)17&Language=lanFrench&Ver=original&Site=CM&BackColorIntranet=DBC2F2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864&direct=true](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=CM/Rec(2007)17&Language=lanFrench&Ver=original&Site=CM&BackColorIntranet=DBC2F2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864&direct=true)

¹³ http://16.snuipp.fr/IMG/pdf/Pour_une_feminisation_du_langage_K-D-.pdf

¹⁴ Femmes enfin acceptées au bout de 345 années d'existence de l'Académie... Il y en a eu 8 sur 692.

¹⁵ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001174/index.shtml>

¹⁶ <http://www.cafepedagogique.net/LEXPRESSO/Pages/2015/11/06112015Article635823908787529063.aspx>

¹⁷ Avec des expressions génériques ou des pluriels suivis de mots épïcènes, quand cela est possible. Un nom épïcène peut être masculin ou féminin : il s'écrit de la même façon (un ou une « collègue », les « collègues »).

¹⁸ Un autre exemple d'application de la règle de proximité... ;-)